

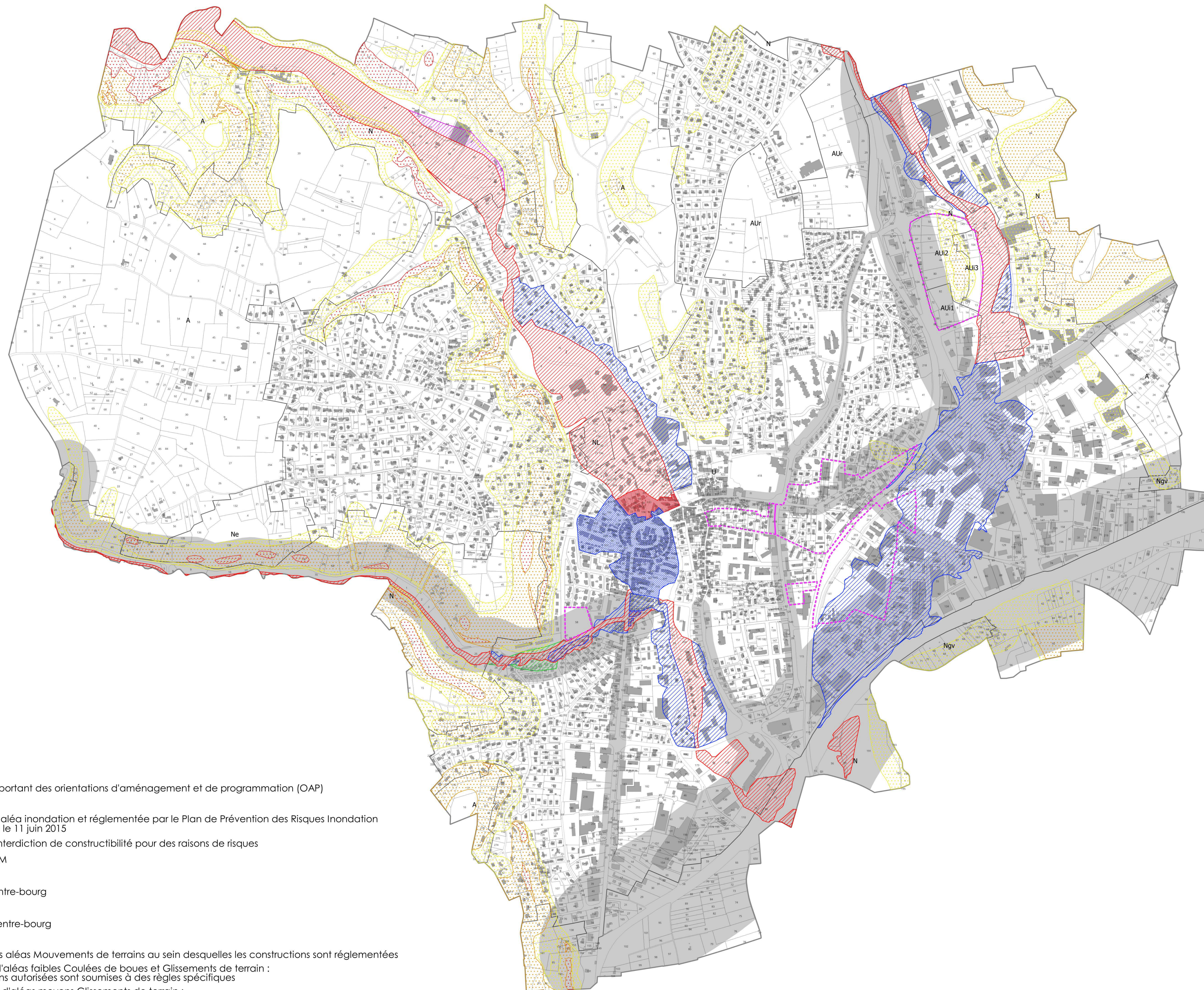
PLAN LOCAL D'URBANISME

**Règlement graphique n°3
Plan des risques et nuisances**

Echelle 1 / 5000



Pièce n°	Approbation	Modification n°2
04-3	13 février 2020	15 mai 2024



Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Zones soumises à un aléa inondation et réglementée par le Plan de Prévention des Risques Inondation du Garon, approuvé le 11 juin 2015

Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons de risques

Zone Verte HGM

Zone Bleue

Zone Bleue Centre-bourg

Zone Rouge

Zone Rouge Centre-bourg

Zone Violette

Zones soumises à des aléas Mouvements de terrains au sein desquelles les constructions sont réglementées

Zones Jaunes d'aléas faibles Coulées de boues et Glissements de terrain :
Les constructions autorisées sont soumises à des règles spécifiques

Zones Oranges d'aléas moyens Glissements de terrain :
Les constructions autorisées sont soumises à des règles spécifiques

Zones Rouges d'aléas forts inconstructibles

Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre au sein desquels s'appliquent des normes d'isolation acoustique renforcées

0 250 500 750 m

